

DECISION N° 2022-20

OBJET : Boutique – Livre « Les fortifications de Vauban » et Jeu 7 familles « Rois et Reines de France »

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9 ;

VU l'article R 2123-1 du code de la commande publique ;

VU la délégation de compétences du comité syndical accordée au Président, pour la durée de son mandat, par délibération n° 15032022-04 en date du 15 mars 2022, aux fins notamment de fixer les tarifs de vente des produits boutique dans la limite de 152,00 euros par objet et à décider de la vente de nouveaux produits boutique ;

CONSIDERANT l'intérêt pour le Syndicat intercommunal pour la gestion du musée de Louveciennes/Marly-le-Roi d'acquérir de nouveaux articles destinés à la vente en boutique ;

Le Président du Syndicat intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'acquérir et de vendre l'article mentionné ci-dessous en appliquant le prix de vente éditeur :

ARTICLE	EDITEURS	QUANTITE	PUA TTC	PUV TTC
Livre « Les fortifications de Vauban »	Quelle histoire	15	4.74 €	5 €

ARTICLE 2 : D'acquérir et de vendre les articles mentionnés ci-dessous en appliquant une marge de 40 % arrondie à l'euro supérieur :

ARTICLE	EDITEURS	QUANTITE	PUA TTC	PUV TTC
Jeu 7 familles « Rois et Reines de France »	Quelle histoire	30	8.25 €	12.00 €

ARTICLE 3 : dit que les crédits afférents sont inscrits au budget.

Fait à Marly-le-Roi, le 28/07/2022

Transmis en Préfecture et affiché le 28/07/2022



Jean-Paul JAOUEN

Président du Syndicat Intercommunal